

Pôle communication

Mercredi 29 septembre 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 29 septembre, a arrêté cinq projets de délibération du Congrès et adopté 35 arrêtés. Il a également examiné 10 dossiers d'étrangers.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant une allocation mensuelle d'accompagnement pour les étudiants boursiers inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.

> *Voir communiqué détaillé « Aides étudiants enseignement premier degré ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant en Nouvelle-Calédonie une indemnité de stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.

> *Voir communiqué détaillé « Aides étudiants enseignement premier degré ».*

#### **Au visa de Yannick Slamet, avec Adolphe Digoué et Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Aides économiques Covid-19 ».*

#### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant sur diverses mesures relatives au temps de travail des agents publics exerçant des missions ou fonctions concourant directement à la gestion d'une situation d'état d'urgence. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19, il est apparu indispensable de mettre en place des astreintes permettant d'assurer une continuité de la réponse et des missions administratives, hors du temps de travail normalisé. Ce projet de délibération a notamment

pour objectif de valoriser ces astreintes par la mise en place d'indemnités. Il prévoit également la possibilité d'indemniser ou de compenser les heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'une situation d'état d'urgence dans les mêmes conditions que les astreintes opérationnelles (interventions durant une astreinte). Enfin, il propose la création d'une prime pour ces mêmes agents. Cette indemnisation forfaitaire pourrait également bénéficier aux agents relevant du secteur de la santé, même si leurs missions en lien direct avec la gestion de la crise sanitaire relèvent de leurs missions de service public quotidiennes.

### **Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création d'un fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Fonds de soutien politique de l'eau partagée ».*

## **Arrêtés du gouvernement**

---

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a instauré un dispositif en matière de gestion des « décès massifs » lié à la crise sanitaire Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Gestion des décès ».*

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément d'un médecin et agréé sept nouveaux médecins pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Cet agrément valable trois ans est délivré à l'issue d'une formation spécifique.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 8 grays le seuil de la mise en œuvre d'une radiothérapie hypofractionnée au-delà duquel la présence d'un médecin est obligatoire aux côtés des manipulateurs d'électroradiologie médicale. Ce seuil se base sur les préconisations de la réglementation métropolitaine.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le modèle de la fiche de déclaration d'interruption volontaire de grossesse (IVG) afin de l'adapter aux évolutions réglementaires. Depuis la délibération n° 145 du 4 mai 2021, les sages-femmes ont en effet la possibilité de pratiquer des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté à la liste des médicaments que les sages-femmes sont autorisées à prescrire, ceux nécessaires à la réalisation des IVG médicamenteuses.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la pharmacie de Téari, à Koné.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des emplois et des secteurs sensibles concernés par l'obligation vaccinale contre le Covid-19 instaurée par la délibération du Congrès n° 44/CP du 3 septembre 2021.

### **Au visa de Yannick Slamet, avec Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adapté les règles d'organisation, de fonctionnement et de financement des établissements et services sociaux et médicosociaux afin de faire face à l'épidémie Covid-19. Cet assouplissement permettra à ces établissements :

- d'adapter leurs conditions d'organisation et de fonctionnement et de dispenser des prestations non prévues dans leur acte d'autorisation en recourant à un lieu d'exercice différent ou à une répartition différente des activités et des personnes prises en charge (service ambulatoire d'appui aux familles au lieu des prises en charges en accueil de jour durant les période de confinement, par exemple) ;
- de déroger à leurs capacités d'autorisation dans la limite de 120 % de leur capacité autorisée ;
- de déroger aux qualifications de professionnels requis applicables, et, lorsque l'établissement ou le service y est soumis, aux taux d'encadrement, en veillant à maintenir des conditions de sécurité suffisantes.

En outre, afin de sécuriser le financement de ces établissements, le processus de facturation est maintenu sur la base de leurs activités de référence.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque de Fenije (2 200 kW), qui se situe à Lifou, de la société Elanye Energie à la société Eole Kafeate.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque de Waihmene (2 027 kW), qui se situe à Lifou, de la société Elanye Energie à la société Eole Kafeate.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé d'un an l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque de Gadji de la société Enercal Energies Nouvelles, à l'île des Pins.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque Hélio PANC, qui se situe à Nouméa, de la société Hélio PANC à la société Alizés Energie.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation au niveau de qualification professionnelle maritime minimum à six marins.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique du projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19.

### **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière de 8 millions de francs aux neufs sportifs calédoniens (sept titulaires et deux remplaçants) qui ont obtenu leur qualification Olympique ou Paralympique pour Tokyo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière de 26,3 millions de francs aux meilleurs sportifs calédoniens classés sportifs de haut niveau en catégories Élite (500 000 francs), Senior (400 000 francs) ou Jeune (300 000 francs), et aux sportifs Collectif national (200 000 francs) et Espoir (100 000 francs).

## **Arrêtés de nomination**

---

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marion Arbes en qualité de chef du service de l'inspection de la santé - médecin inspecteur de santé publique de la direction des Affaires sanitaires et sociales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Xavier Martin en qualité de directeur de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Gérard Colomina en qualité de directeur des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie, par intérim.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Joseph Manauté, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Frédéric Gimat en qualité de chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sébastien Roger en qualité de chef du service des routes de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Laura Thoraval en qualité d'adjointe au chef du service de la sécurité – chef de la division transport aérien de la direction de l'Aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sébastien Burger en qualité d'adjoint au chef du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thierry Durigneux en qualité de chef du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Priscillia Sidik en qualité de directrice de l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie, par intérim.

### **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Dominique Mole en qualité de chef du service du milieu ouvert et de l'hébergement diversifié de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Damien Buisson en qualité de chef du service géomatique et télédétection de la direction du Numérique et de la modernisation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sébastien Regnault en qualité de chef du service développement des applicatifs de la direction du Numérique et de la modernisation.

## Arrêtés de désignations

---

### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Office des postes et des télécommunications.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres de la commission paritaire de l'emploi local (CPEL).

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé dix autorisations de travail.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.